

Actualité EFOP - Webinaire du 10/06

Circulaire du 16 mai 2019 pour la mobilisation nationale pour l'emploi.

http://www.cdr-copdl.fr/index.php?lvl=notice_display&id=54566

Par une circulaire datée du 16 mai 2019, le Premier ministre demande aux préfets de réunir "dans les dix jours l'ensemble des acteurs pertinents du territoire" pour mettre en œuvre sur le terrain les six chantiers de la "mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique »

1. Être au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation.
2. Résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles correspondant.
3. Lever les freins à la reprise d'emploi.
4. Mieux accompagner les territoires en transition.
5. Changer de dimension sur l'écologie du quotidien.
6. Accompagner la rénovation thermique des logements.

Ce processus sera copiloté par les présidents de région. Une méthode de travail devra être définie avant fin juin pour un déploiement des solutions en septembre.

Le cadre national de référence a été signé le 28 mai 2019

Les régions devront orienter les apprentis et informer les jeunes sur l'apprentissage (cadre national de référence) (2019)

http://www.cdr-copdl.fr/index.php?lvl=notice_display&id=54610#.XPjfetjgq70

La loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018 confie l'organisation des actions d'information sur les métiers et les formations à destination des jeunes aux Régions. Afin de mettre en œuvre les compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis, le cadre national de référence a été signé le 28 mai 2019. Il détaille leurs missions respectives, ainsi que les principes communs pour une meilleure cohérence des interventions.

Un premier objectif énoncé est d'assurer une continuité entre l'orientation initiale et l'orientation continue. Déjà responsables de l'animation et de la coordination du service public régional de l'orientation (SPRO), les régions ont vu leur compétence en matière d'information sur les métiers et formations élargie par la loi du 5 septembre 2018 aux publics scolaire, apprenti et étudiant.

Le grenelle de l'orientation et le plan de bataille pour l'emploi s'inscrivent dans cette démarche et il faudra trouver les articulations

Développement du PIC

- Appel à projet IAE

[La Direccte Pays de la Loire lance un appel à projets PIC IAE pour assurer l'accès à la formation des salariés des Structures d'insertion par l'activité économique \(SIAE\)](#)

Alors que l'Insertion par l'activité économique (IAE) avait été identifiée, au préalable, comme un secteur prioritaire du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), ce dernier se voit doté d'une enveloppe spécifique, pilotée par l'État, d'un montant de 260 M€ sur cinq ans

14/05/2019

Appel à projet public invisible

- Référencement des dispositifs

<http://www.orientation-paysdelaloire.fr/donnees/recherche-dispositifs/rechercher?rechGuidee=0&sigle=pic&btnValider=afficherResDispo>

[PIC - Prépa tremplin](#)

[PIC - Prépa apprentissage](#)

[PIC - ETAT - Prépa compétences](#)

[PIC - ETAT - Valoriser son image pro](#)

[PIC - Grande école du numérique](#)

PIC - Garantie jeunes

[PIC - ETAT - Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue \(PIAL\)](#)

[Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants \(OEPRE\)](#)

PIC - Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi (HOPE) des réfugiés

- Référencement de l'offre associée

- o PIC Grande école du numérique
- o PIC POEC
- o PIC PREPA COMPETENCES
- o Offre pic à destination des migrants

<http://www.orientation-paysdelaloire.fr/donnees/recherche-formation/rechercher?rechGuidee=0&cer3Code=&quoi=&qui=&libelleOu=&ou=&rayon=&typesFinancement%5B+%5D=426&typesFinancement%5B+%5D=436&typesFinancement%5B+%5D=480&typesF>

[inancement%5B+%5D=517&typesFinancement%5B+%5D=520&typesFinancement%5B+%5D=569&domaine=0&ssDomaine=0&niveau=&diplome=&btnValider=afficherResForm](#)

Programme régional

- Mise à jour en continue des nouvelles sessions ou nouvelles places dans PREPA et VISA
- Saisie de sanitaire et social en cours
- En ligne sur

<http://www.orientation-paysdelaloire.fr/donnees/recherche-formation/rechercher?rechGuidee=0&cer3Code=&quoi=&qui=&libelleOu=&ou=&rayon=&typesFinancement%5B+%5D=436&typesFinancement%5B+%5D=437&typesFinancement%5B+%5D=438&typesFinancement%5B+%5D=440&typesFinancement%5B+%5D=441&domaine=0&ssDomaine=0&niveau=&diplome=&btnValider=afficherResForm>

Autres dispositifs repérés ce semestre ou actualisés

[Une voix-e vers l'emploi](#)

[Une clé à l'emploi](#)

[Apprentissage - Aide unique pour les employeurs d'apprentis](#)

[Transport - Aide au permis de conduire pour les apprentis](#)

[Bilan de compétences](#)

[Ressource handicap formation](#)

[Compte personnel de formation \(CPF\)](#)

[CPF de transition professionnelle - Projet de transition professionnelle \(PTP\)](#)

[Reconversion ou promotion par alternance \(PRO-A\)](#)

[Mesures de sécurisation des parcours dans les formations sanitaires et sociales](#)

[Plan de développement des compétences](#)

Déploiement de Ouiform en cours pour CAP EMPLOI et les missions locales

Dématérialisation du suivi en formation du stagiaire

Mise en œuvre progressive loi 05/09/18 avec parution des décrets toujours à suivre sur orientation Pays de la Loire

<http://www.orientation-paysdelaloire.fr/Reforme-de-la-formation-professionnelle/Onglet/dossier-doc>

Dossier documentaire – Réforme de la formation professionnelle

<http://www.orientation-paysdelaloire.fr/Reforme-de-la-formation-professionnelle/Onglet/dossier-doc>

TRANSITION PRO/CPIR ET CEP

Transitions professionnelles : l'ANI des partenaires sociaux renomme les CPIR « Transition Pro » et définit leur fonctionnement avec « Certif Pro »

Permalink OPAC : http://www.cdr-copdl.fr/index.php?lvl=notice_display&id=53305

Résumé: Les partenaires sociaux ont finalisé le 15 mars 2019 le projet d'Accord national interprofessionnel (ANI) constitutif des Commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) qui seront chargées de la gestion des projets de transition ou de reconversion professionnelle engagés dans le cadre du CPF de transition.

Le projet d'ANI renomme ces commissions "Transitions Pro", suivi du nom de la région considérée, ainsi que l'Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle, qui devient "Certif Pro". Cette dernière assure la régulation et l'harmonisation des pratiques des associations "Transitions Pro" sur l'ensemble de leurs missions.

La mission de régulation de "Certif Pro" doit notamment porter sur la cohérence des critères et des process en matière de règles de prise en charge des projets de transition et de reconversion professionnelle, afin de garantir les principes d'égalité/équité d'accès au CPF de transition professionnelle sur l'ensemble du territoire. "Certif Pro" doit veiller également à la coordination des pratiques communes sur les missions de contrôle de la qualité des formations dispensées dans le cadre d'un projet de transition professionnelle et des actions de positionnement préalable.

Le projet d'ANI a déjà été paraphé par plusieurs organisations sauf la CFE-CGC qui estime l'accord "imposé" par le ministère du Travail

Le cahier des charges du nouveau CEP à deux niveaux est publié [article] / MARTY, Christophe, Auteur in AEF Info 603953 (1er avril 2019)

http://www.cdr-copdl.fr/index.php?lvl=notice_display&id=54252

- "premier niveau de conseil : un accueil individualisé et adapté au besoin de la personne" ;
- "second niveau de conseil : un accompagnement personnalisé".

Résumé: Un arrêté du 29 mars 2019, publié au Journal officiel du 30 mars 2019, définit le nouveau cahier des charges du Conseil en évolution professionnelle (CEP) qui prend en compte les évolutions annoncées dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Ce cahier des charges s'impose à l'ensemble des opérateurs, aussi bien les quatre identifiés dans la loi (Pôle emploi, Apec, Cap emploi, Missions locales) que ceux qui vont être désignés pour les salariés en emploi suite au lancement d'un appel d'offres et qui remplaceront les Fongecif dans cette mission début 2020.

Le nouveau cahier des charges, qui remplace celui publié en juillet 2014, est composé de quatre parties définissant :

- "les finalités et les publics bénéficiaires du conseil en évolution professionnelle" ;
- "l'offre de services du conseil en évolution professionnelle" ;
- "les principes et les modalités de mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle" ;
- "la promotion, la coordination des acteurs, et le suivi du conseil en évolution professionnelle".

Concernant "l'offre de services", elle est réorganisée autour de deux niveaux, contre trois auparavant. Ces deux niveaux du CEP sont :

- "premier niveau de conseil : un accueil individualisé et adapté au besoin de la personne" ;
- "second niveau de conseil : un accompagnement personnalisé".

Certifications et CPF

- **Les certifications sont gérées désormais par France Compétences**
- **Nouveau cadre des certifications professionnelles publiés au Journal officiel**
 - o défini en fonction de critères de gradation des compétences déterminés au regard des emplois et des correspondances possibles avec les certifications des États appartenant à l'Union européenne.
 - o L'arrêté du 8 janvier 2019 établit les critères associés aux huit nouveaux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles. Ces critères portent sur les savoirs, savoir-faire et niveaux de responsabilité et d'autonomie associés à chaque niveau.
 - o Les niveaux actuels classifiés de VI à I sont donc remplacés par une gradation des compétences reposant sur une classification composée désormais de huit échelons, allant de l'absence de qualification à la maîtrise des savoirs les plus complexes correspondant au doctorat.

Apprentissage

O Réflexions en cours à la DIRRECTE et à la Région sur évolution de la collecte et de la diffusion de l'offre en apprentissage voir en alternance notamment

O Ouverture de SOFI en test à l'autosaisie à l'apprentissage nouvelle version. Disponible dans Offre Info

OPCO

Onze OPCO sont finalement agréés par le ministère du Travail à partir du 1er avril 2019

Christophe MARTY

AEF Info 603949 – 1er avril 2019

Au 1er avril 2019, ce sont onze Opérateurs de compétences (Opco) qui remplacent les 20 Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) qui existaient depuis le 1er janvier 2012. Onze arrêtés du 29 mars 2019 ont en effet été publiés en ce sens au Journal officiel du 31 mars 2019.

Ce total correspond au schéma proposé par le rapport Bagorski/Marx sur les opérateurs de compétences en septembre 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000038318056&fastPos=1&fastReqId=1142464776>

PARCOURSUP

- Le Ministère du Travail réfléchit à une procédure pour accompagner les salariés et demandeurs d'emploi en reprise d'études via Parcoursup qui n'auraient pas été admis directement.
- Les acteurs SPRO pourraient être mobilisées notamment SUIO, CIO...

L'appel à projets 2019 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

<http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Appel-a-projets-2019-Accompagnement-des-mutations-economiques-et-developpement>

http://www.cdr-copdl.fr/index.php?lvl=notice_display&id=54622